

NOTES GÉNÉRALES

- DOMAINE D'APPLICATION:** Ce document, ci-après "plan de pose", doit être lu conjointement avec tous les autres plans émis pour le projet (ingénierie, architecture, mécanique, électricité, etc.). Ce plan de pose est composé de trois sections distinctes:
 - Plan d'ensemble des composantes:La vue en plan du bâtiment représente la disposition et l'identification des différentes composantes fournies pour réaliser l'ouvrage.
 - Plan de détails:
 - Des coupes, notes et détails standards accompagnent le plan d'ensemble des composantes indiquant les spécifications supplémentaires concernant l'installation des éléments fournis.
 - Plan de conception des composantes:Les plans de conception de chacune des composantes individuelles sont fournis au client pour ajouter de l'informations supplémentaires: hypothèses de calcul, contreventement requis, position et réaction des appuis, performance anticipée, etc. Avant l'installation des composantes, il faut s'assurer de bien comprendre toutes les informations figurants sur les divers plans pour s'assurer d'assembler la charpente adéquatement.
 - LIMITATIONS:** Contrairement aux plans de conception des composantes, le plan d'ensemble des composantes (disposition des fermes) et le plan de détails ne sont pas des ouvrages d'ingénierie en quoi que ce soit. Les travaux au chantier devraient toujours être supervisés par un personnel compétent et expérimenté.
 - ESPACEMENT:** À moins d'indications contraires, l'espacement des fermes est de 24" c/c et celui des poutrelles est de 16" c/c.
 - DIMENSIONS:** Les dimensions indiquées sur ce plan sont basées sur les informations provenant du plan d'architecture et sur les données qui nous ont été données par le responsable du projet. Nous ne pouvons être responsables des changements qui ont été fait au chantier et des différences par rapport au plan d'origine.
 - PLAN DE CONCEPTION DES COMPOSANTES:** C'est la responsabilité du responsable du projet de vérifier et valider que les hypothèses de calculs (type de bâtiment, code applicable, charges, appuis, conditions d'utilisations, etc.) indiquées sur les plans de conception des composantes sont adéquates et s'appliquent au projet concerné.
 - FLAMBEMENT:** Pour prévenir le flambement des membrures supérieures et des membrures inférieures, ces dites membrures doivent être contreventées adéquatement tel qu'indiqué sur les plans de conception des composantes.
- De plus, les liens continus des fermes de toit et des poutrelles sont indiquées sur les plans de conception des composantes. Les liens continus seuls n'assurent pas la stabilité du bâtiment; un contreventement permanent adéquat doit être prévu à cet effet.
- Le flambement dû aux forces de vent des fermes de bout doit être conté avec un contreventement permanent.
- CONTREVENTEMENT TEMPORAIRE:** Le contreventement temporaire de la charpente est souvent dépendant de considérations spécifiques du site de construction. C'est pourquoi sa conception relève du responsable du projet. Plusieurs ouvrages existent pour calculer et dimensionner le contreventement temporaire et/ou permanent. Pour de plus amples renseignements, informez-vous auprès du fabricant.
 - CONTREVENTEMENT PERMANENT:** Le contreventement permanent sert à stabiliser la charpente de toit, mais aussi à transférer des charges latérales qui ne sont pas nécessairement prises en considération dans le calcul des fermes de toit. Etant donné qu'il doit être réalisé en considérant l'ensemble de ces charges, c'est la responsabilité du concepteur du projet de concevoir le contreventement permanent adéquat pour le projet.
 - APPUIS:** Les éléments doivent être soutenues aux points d'appui spécifiées sur le plan de conception des composantes. Toujours être vigilant au sens de pose des composantes ainsi qu'à leur orientation (le dessus versus le dessous).
- Les dimensions minimales des surfaces d'appui sur les plans des composantes sont pour la composante seulement. C'est la responsabilité du responsable de projet de s'assurer que le matériau de l'appui est capable de supporter la charge indiquée sur le plan de la composante.
- À moins d'avis contraire, l'ancrage des fermes aux murs est la responsabilité du responsable de projet.

ACCUMULATION NON-DÉSIRÉE: L'intensité, la distribution ainsi que le mode de transfert des charges supportées par les fermes doivent être conformes aux indications précisées sur les plans de conception des composante. Tous bâtiments, arbres, parapets, ou toutes autres saillies s'élevant au-dessus du toit pour lequel les fermes sont utilisées doivent être situées à plus de dix fois la différence en hauteur ou cinq mètres, selon le chiffre le plus élevé, à moins que le plan précise que l'amoncèlement de neige a déjà été pris en considération.

ENTREPOSAGE, MANUTENTION ET ÉRECTION: L'entrepreneur en construction est tenu responsable de l'entreposage et de l'érection au chantier des composantes, y compris de leur manutention, des procédures sécuritaires, des contreventements temporaires et permanents ainsi que le respect des règles de l'art et des bonnes pratiques de construction. Des contreventements d'érection doivent être installés de manière à ce que les fermes soient maintenues juste et d'aplomb et qu'elles ne représentent pas un danger avant l'installation d'autres composantes permanentes telles les pannes et les revêtements qui contribuent à la rigidité de la structure du toit. Il est recommandé que l'avis d'un ingénieur professionnel soit obtenu pour le contreventement de l'ensemble des éléments structuraux d'une portée de 40' et plus.

11. Plusieurs ouvrages existent pour l'entreposage, la manutention et l'érection des composantes structurales. Pour de plus amples renseignements, informez vous auprès du fabricant.

BOIS DE CONSTRUCTION: À moins qu'il n'en soit précisé autrement sur le plan de conception des composante, les composantes structurales doivent être utilisées dans un milieu dans lequel le taux d'humidité du bois est en moyenne 15% ou moins sur une base annuelle en ne dépassant jamais 19%.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE:

L'entrepreneur chargé de l'entreposage, de la manipulation et de l'érection des fermes de toit doit être familier et appliquer les méthodes prescrites dans les ouvrages suivants:

- BCSI: Building Component Safety Information, Guide to component safety for handling, installing & bracing of metal plated connected wood trusses.
 - AQFSB: Guide d'installation et de contreventement des fermes de toit de longue portée.
 - AQFSB: Liens continus, montage et contreventement des fermes de toit
- En plus des documents cité ci-dessus, la personne responsable de la conception des contreventement temporaires et permanent doit être familier et appliquer les méthodes prescrites dans les ouvrages suivants:
- DSB-89: Design Standard for Bracing;
 - CSA 086 (dernière édition): Règles de calcul des charpentes en bois
 - Cecobois: Guide technique sur les fermes de toits légères pour la construction commerciale.

Pour savoir où trouver ces ouvrages, informez vous auprès du fabricant

14. **RESPONSABILITÉ LIMITÉE:** Le fabricant est responsable de la conception des composantes structurales en tant que composantes individuelles. Le plan de pose des fermes ne constitue pas un remplacement au plan de structure de l'ingénieur du projet.

Le client est responsable de vérifier la conformité des composantes des fermes pour le projet en question et ce, autant au niveau architectural que structural. Le client est aussi responsable de l'oeuvre dans son ensemble.

15. **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES:** Advénant un litige nécessitant l'exécution rapide de travaux par le Client, ceux-ci devront être préalablement autorisés par le Vendeur. Le fait que le Vendeur ait été informé, en tout ou en partie, de la réalisation des travaux ne constitue en aucun cas un consentement à des interventions additionnelles ni une acceptation des coûts qui y sont associés. Cette clause s'applique exclusivement aux travaux résultant d'une faute du Vendeur.

Sous réserve de cette autorisation préalable, le Vendeur s'engage à rembourser les coûts de main-d'œuvre selon les modalités suivantes : un taux horaire de 35 \$/heure sera applicable pour tout employé non assujéti à la CCQ. Pour les travailleurs assujéttis à la CCQ, un taux de 80 \$/heure sera remboursé, sauf dans les cas où les travaux relèvent des secteurs du résidentiel lourd, de l'institutionnel, du commercial ou de l'industriel, pour lesquels le taux applicable sera de 85 \$/heure.

En mandatant notre compagnie pour la fourniture de composantes structurales, le Client accepte ces conditions.

NOTES PARTICULIÈRES AUX MURS PRÉFABRIQUÉS:

A. **CHARGES GRAVITAIRES:** Les colonnages, linteaux ainsi que les colonnes sont calculées pour supporter la charge provenant de la toiture et des planchers conformément à la Partie 4 et/ou la partie 9 du Code de Construction du Québec, Chapitre 1, édition en vigueur. Certains éléments peuvent être dimensionnés selon les règles empiriques de la partie 9 si celle-ci s'applique au bâtiment.

B. **CHARGES LATÉRALES:** Les murs utilisés comme système de retenue des charges latérales sont fabriqués selon les spécifications de l'ingénieur du projet (si applicable) OU selon les règles de la partie 9 du Code de Construction du Québec, Chapitre 1, si cette dernière est applicable audit projet.

Le fabricant ne fait pas de calcul de charges latérales

C. **MANUTENTION ET ÉRECTION:** L'entrepreneur en construction est tenu responsable de l'érection des murs préfabriqués au chantier, y compris de leur manutention, des contreventements temporaires et permanents. Il est recommandé que l'avis d'un ingénieur professionnel soit obtenue pour le contreventement de l'ensemble des murs sur les projets d'envergures.

D. **INTEMPÉRIE:** L'entrepreneur doit protéger les murs contre les intempéries lors de la construction du bâtiment.

E. **ENVELOPPE DU BÂTIMENT:** Les éléments faisant partie de l'isolation et de l'enveloppe du bâtiment ont été spécifiés par le client. Le fabricant n'a joué aucun rôle dans la détermination des composantes à utiliser.

C'est la responsabilité de l'entrepreneur de terminer le scellement de l'enveloppe au chantier et de s'assurer de l'intégrité des différentes couches composant l'enveloppe (pare-vapeur, pare-air, isolation, etc.)

INFILTRATION D'EAU: C'est la responsabilité de l'entrepreneur de s'assurer et de valider qu'aucune infiltration d'eau ne s'est produite lors de l'entreposage ou de la manutention des murs. Il est essentiel de valider l'intégrité de l'isolation avant le scellement final des murs.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ: Le fabricant n'est pas responsable du bâtiment en tant qu'oeuvre globale. En ce qui concerne les murs préfabriqués, le fabricant offre un service de pré-fabrication selon les spécifications indiquées par l'entrepreneur générale et ne soustrait en rien la responsabilité de celui-ci par rapport à ses choix de matériaux.

ENCART D'INSTALLATION DES MURS: Se référer à l'encart d'installation des murs pour les bonnes pratiques d'installations des murs préfabriqués.

NOTES CONCERNANT L'AJOUT À DES STRUCTURES EXISTANTES

Le fabricant n'est pas responsable de vérifier ou de s'assurer que la structure d'un bâtiment existant possède la capacité de supporter les charges induites*, directement ou indirectement, par l'ajout de composantes structurales fournies par celui-ci.

C'est la responsabilité de l'entrepreneur en construction d'engager un expert conseil pour vérifier et s'assurer que la structure existante supporte les nouvelles charges.

*Par charges induites, directement ou indirectement, on parle du poids propre de la nouvelle structure et du changement d'application de bâtiment, mais aussi du changement de profil de neige pouvant être causé par le changement de configuration géométrique du bâtiment.

ENCART SUR LES PROCÉDURES STANDARDS D'INSTALLATION DES MURS PRÉFABRIQUÉS

Bien que les recommandations pour le montage et l'installation contenues dans ce document soient techniquement adéquates, il ne faut pas les considérer comme étant les seules méthodes possibles à suivre. Elles ne doivent pas non plus être jugées supérieures ni être nécessairement préférées à la méthode choisie par un architecte ou un ingénieur pour l'installation d'un système de mur particulier.

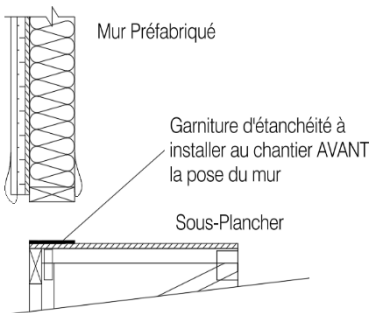
Les recommandations du présent guide sont basées sur les notions de construction de la Partie 9 du Code de construction du Québec. Elles ne s'appliquent donc pas aux constructions basées sur la Partie 4 du Code. Par conséquent, les détails de connections des projets conçus sous la Partie 4 du Code doivent être conçus par un ingénieur.

Ces recommandations sont le résultat de l'expérience collective de spécialistes, mais l'entrepreneur est toujours responsable d'utiliser les dernières techniques approuvées par les autorités compétentes pour installer les murs. Le fabricant se dégage de toutes responsabilités concernant une mauvaise mise en œuvre au chantier de son produit.

18 avril 2026

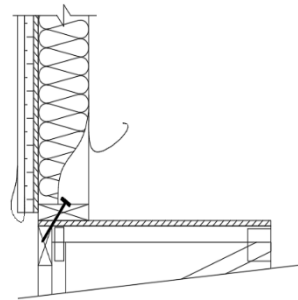
MONTAGE ET FIXATION

GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ



Installez la garniture d'étanchéité, communément appelée étafoam, de la même largeur que le mur sur le plancher avant de poser le mur en place. Celle-ci est généralement fournie par le fabricant.

FIXATION DU MUR AU PLANCHER

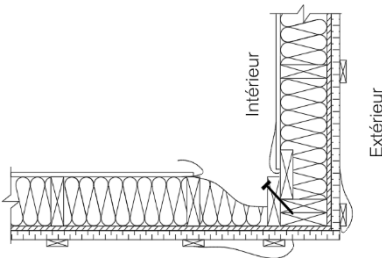


Une fois le mur posé au bon endroit, relevez le pare-vapeur intérieur pour avoir accès à la lisse basse du mur. Déplacez l'isolant et fixez adéquatement le mur aux poutrelles. Remplacez l'isolant intérieur avant de redescendre le pare-vapeur.

ATTENTION : Le mur ne doit pas être posé directement sur du béton à cause du risque de condensation et de pourriture dans le bas du mur. Il devrait toujours y avoir une barrière contre l'eau entre le mur et le béton.

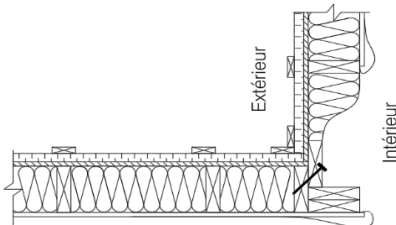
FIXATION DES COINS DE MURS

NOTE : Avant de jointer deux murs ensemble, il est recommandé de mettre un joint de scellant acoustique entre les deux murs pour minimiser l'infiltration d'air dans les joints de murs.



Murs avec pare-vapeur flexible, coins standards

Repliez le pare-vapeur du mur court dans le coin, déplacez l'isolant et fixez adéquatement les deux murs ensemble. Remplacez l'isolant avant de déplier le pare-vapeur.



Murs avec pare-vapeur flexible, coins inversés

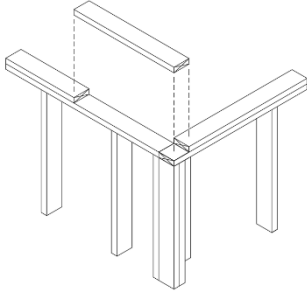
Dans les coins inversés, il se peut que la fixation des deux murs soit faite par le mur long au lieu du mur court. Remplacez l'isolant avant de déplier le pare-vapeur.

DAM LUMBER

Murs avec panneau intérieur

Généralement, il y a un espace libre (sans panneau) à la jonction de 2 murs en coin. Exécutez la procédure décrite précédemment pour fixer les 2 murs avant de refermer le coin.

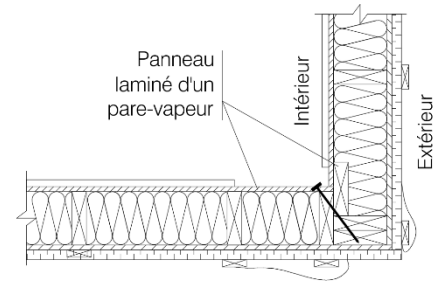
S'il n'y a pas d'espace libre dans le coin, fixez le coin au travers du panneau à l'aide d'un connecteur adéquat de longueur suffisante. S'assurer de couvrir les trous faits dans le pare-vapeur à l'aide d'un ruban adhésif adéquat (si laminé d'un pare-vapeur).



Installation des sablières doubles

Installez le morceau de double sablière fourni avec les murs (typiquement 24" de long) à la jonction des coins de murs. Fixez cette double sablière adéquatement selon les règles de l'art.

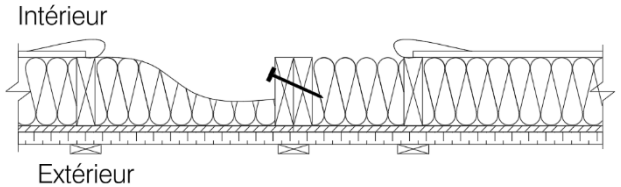
ATTENTION : S'assurer de mettre les murs au niveau et à l'équerre avant de procéder à la fixation des coins de murs. Autrement, il sera très difficile de redresser la structure une fois cette étape exécutée. De plus, s'assurer de mettre les murs sur une surface adéquate et de niveau.



FIXATION DE MURS COLINÉAIRES

Murs avec pare-vapeur flexible

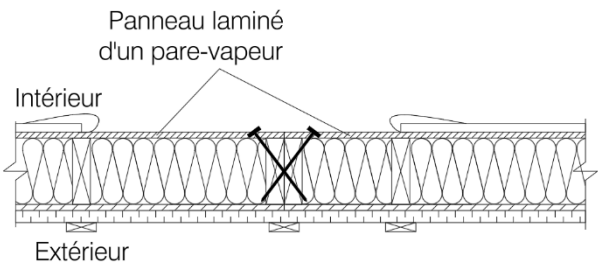
Repliez le pare-vapeur d'un des deux murs, poussez l'isolant et fixez adéquatement les deux murs ensemble selon les règles de l'art. Remplacez l'isolant avant de remettre en place le pare-vapeur.



Murs avec panneau intérieur laminé d'un pare-vapeur

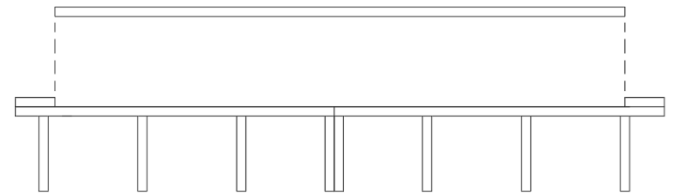
S'il y a un espace libre (sans panneau) pour accéder à l'intérieur du bout du mur, exécutez la même procédure pour fixer les murs que celle présentée ci-dessus avant de refermer le bout du mur.

S'il n'y a pas d'espace libre dans le bout du mur, fixez le bout au travers du panneau laminé d'un pare-vapeur à l'aide d'un connecteur adéquat de longueur suffisante. S'assurer de couvrir les trous faits dans le pare-vapeur à l'aide d'un ruban adhésif adéquat.



Installation des sablières doubles

Installez le morceau de double sablière fourni avec les murs (typiquement $\pm 93\frac{1}{4}$ " de long) à la jonction des murs colinéaires. Fixez cette double sablière adéquatement selon les règles de l'art.



FINITION DE L'INTÉRIEUR

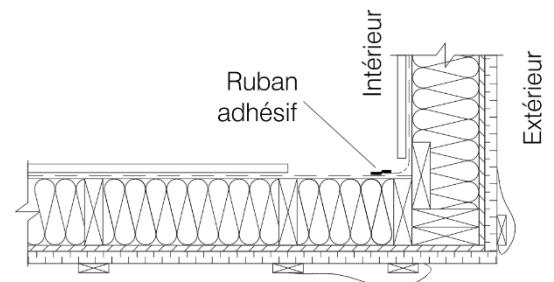
ISOLATION ET JEU

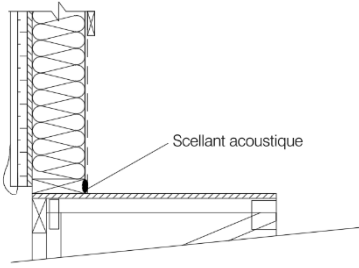
Il est primordial de toujours bien replacer l'isolation à l'intérieur du mur avant de fermer celui-ci avec le pare-vapeur. S'il y a un jeu entre deux murs installés, il faut toujours combler ce jeu avec un isolant adéquat (ex. mousse de poly-uréthane).

ÉTANCHÉITÉ DU PARE-VAPEUR

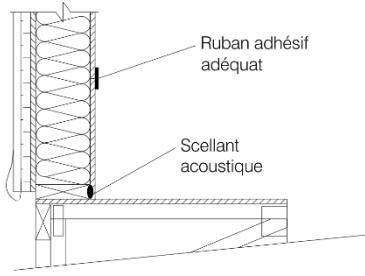
Pare-vapeur flexible dans les coins et dans les bouts de murs

Coiffez selon les règles de l'art le pare-vapeur flexible entre les murs et installez un ruban adhésif adéquat pour sceller le pare-vapeur pour les coins et les murs colinéaires.



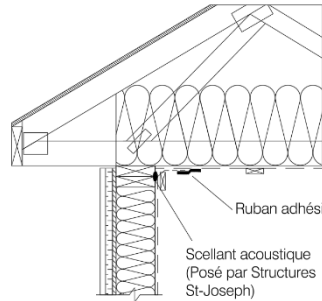


Scellant acoustique dans le bas des murs
 Dans le bas des murs, appliquez un joint de scellant acoustique avant de compléter l'étanchéité du mur.



Panneau avec pare-vapeur laminé
 Installez les panneaux avec pare-vapeur laminé dans le bas des murs et dans les coins. Jointez chaque jonction de panneau à l'aide de ruban adhésif adéquat. Au plafond, jointez les panneaux du mur avec ceux du plafond à l'aide d'un ruban adhésif.

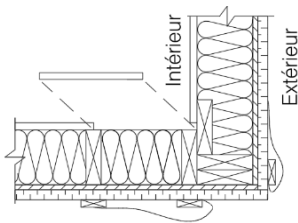
Étanchéité au plafond des fermes de toit
 Coiffez selon les règles de l'art le pare-vapeur flexible entre le mur et le plafond et installez un ruban adhésif adéquat pour sceller le pare-vapeur.



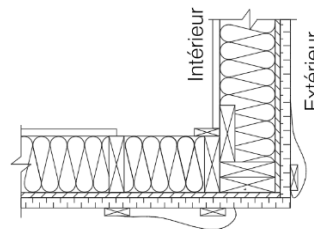
ATTENTION : Pour les pare-vapeur réfléchissants, utilisez un ruban adhésif réfléchissant.

POSE DU LATTAGE INTÉRIEUR

Coins de murs et murs colinéaires (2 options)



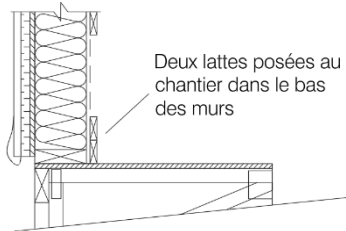
Option #1 :
 Posez des petits bouts de lattes horizontales de façon à compléter les manques pour la finition du mur.



Option #2 :
 Posez une latte verticale au coin en prenant soin de laisser un espace au bas du mur pour le passage des fils électriques.

Bas de murs

Poser deux lattes une par-dessus l'autre dans le bas du mur pour le clouage des plinthes de bas de mur.

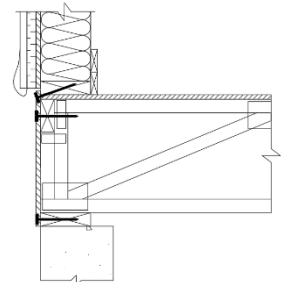


FINITION DE L'EXTÉRIEUR

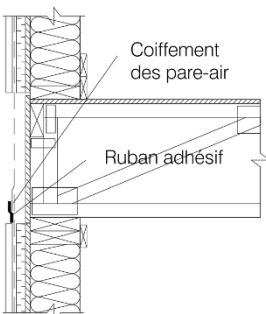
BANDES DE BAS DE MURS

Installez les bandes de bas de mur pour fermer le bout des poutrelles. Fixez cette bande adéquatement selon les règles de l'art.

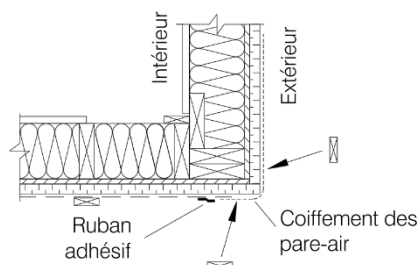
ATTENTION : Lorsqu'il y a plus d'un étage, il se peut qu'il y ait plus d'une hauteur de bande de bas de mur fournis. Faire attention de prendre la bonne hauteur pour l'application



JOINTAGE DU PARE-AIR

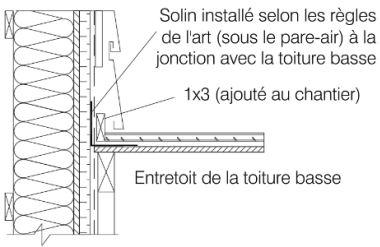


Haut et bas du mur
 Dépliez le pare-air du mur bas et du mur haut.
Coiffez le pare-air haut par-dessus celui du mur bas selon les règles de l'art. Scellez avec un ruban adhésif adéquat.



Coins de murs
 Dépliez et coiffez les pare-air dans les coins et dans les bouts de murs selon les règles de l'art. Scellez avec un ruban adhésif adéquat. Mettre en place des lattes fournies par le fabricant en vrac.

SOLIN SPÉCIAUX

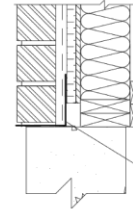


Solin entre toiture basse et mur

Lorsqu'il y a une toiture basse qui vient le long d'un mur, suivre les règles de l'art concernant la pose du solin à cet endroit. Faire attention de poser le solin **SOUS** le pare-air du mur. Ajouter une latte le long de la pente de la toiture basse une fois que le solin est en place pour la fixation du revêtement extérieur.

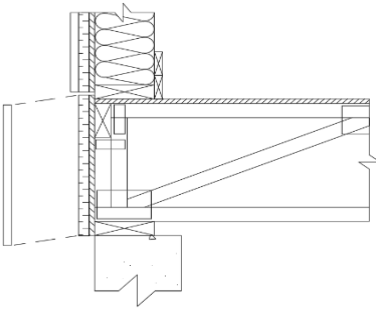
Solin entre mur et béton (lorsque pose de maçonnerie)

Lorsqu'il y a de la maçonnerie posée à l'extérieur du mur, toujours installer un solin dans le bas du



Solin installé selon les règles de l'art (sous le pare-air)

POSE DU LATTAGE EXTÉRIEUR



Lattes dans l'épaisseur des poutrelles

Posez des lattes dans l'épaisseur des poutrelles (Utilisez les lattes fournies par le fabricant en vrac).

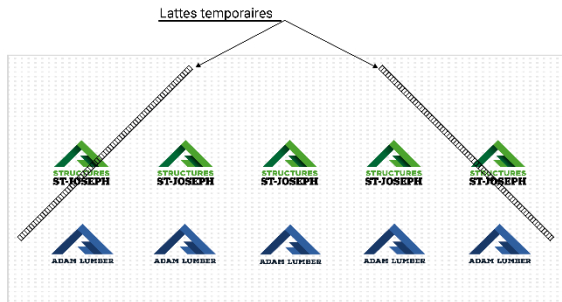
Lattes aux autres endroits

Installez des lattes là où nécessaire pour la pose du revêtement extérieur (à la discrétion de l'entrepreneur).

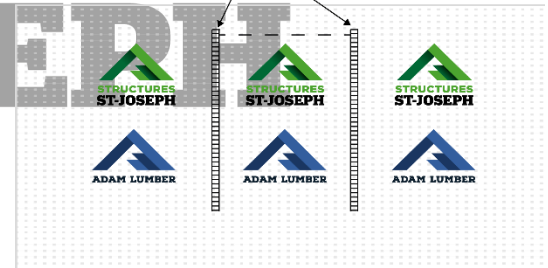
SUPPORT TEMPORAIRE DU PARE-AIR

Lattes temporaires sur les côtés des ouvertures

Des lattes sont installées temporairement sur les côtés des ouvertures afin d'augmenter la résistance du pare-air. Retirer les lattes lors de l'installation des membranes autour des ouvertures.



Lattes temporaires



Lattes temporaires

Des lattes temporaires sont installées sur les murs non lattés à l'extérieur afin d'augmenter la résistance du pare-air. Si les lattes sont retirées au chantier, assurer l'étanchéité du pare-air.

MISES EN GARDE SUPPLÉMENTAIRES

Réparer le pare-air ou le pare-vapeur à l'aide d'un ruban adhésif adéquat s'il est endommagé.

Scellez les trous des ganses de levage.

Replacer l'isolation intérieure avant de fermer et sceller les murs.

Fixer les coins ensemble selon les règles de l'art (clouage de l'OSB qui dépasse par exemple).

Protéger les murs contre les intempéries pour éviter toutes infiltrations d'eau et éliminer activement l'eau qui s'accumule à l'aide d'aspirateur, de raclettes ou toutes autres méthodes adéquates.

Installer les membranes autour des ouvertures rapidement pour diminuer le risque d'infiltration d'eau.

Il peut se créer de la condensation dans la laine due à la différence de température entre le climat contrôlé de l'usine et la température extérieure. Laisser le bas des murs ouverts le plus longtemps possible (une semaine minimum) après avoir tempéré le bâtiment.

Ajouter les supports appropriés (blocages) dans l'épaisseur de poutrelles pour le transfert des charges concentrées provenant du mur supérieur.

****S'il y a un problème au chantier, toujours demander l'aide et l'avis du fabricant avant d'entreprendre quelques réparations que ce soit. L'entrepreneur demeure toujours responsable des techniques de construction employées au chantier.****